

**COMMUNE
DE
POLLIONNAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DELIBERATION N°2025/51

Conseil municipal du mardi 14 octobre 2025

Date de convocation du conseil municipal : 10 octobre 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 23

Président : Philippe TISSOT, Maire

Secrétaire de séance : Aurélie GUTIERREZ

Membres présents à la séance : Philippe TISSOT, André BROTTET, Laetitia JOUSSE, Anne-Marie ROZIER, Benoît DUVAL, Sylvie PERRIER, Loïc BARBERAT, Marie-Agnès MUGNIER, Stéphanie BOURGEOIS, Patrick MARCHAND, Christine MORIN, Didier COQUARD, Laurence SPAHR, Laurent BEAUPELLET, Aurélie GUTIERREZ, Sébastien BOUCHARD, Eloïse REVOL, Danielle BLATH, Aurore TOMA, Béatrice DUMORTIER, Christian RAGEADE.

Membres excusés : Eloïse REVOL donne pouvoir à Aurélie Gutierrez ; Didier COQUARD donne pouvoir à Sébastien Bouchard ;

Membres absents : Benjamin METELLY, Emeric GEHANT.

OBJET : Subventions aux associations 2025 : Dig des Monts
--

Le rapporteur expose au conseil municipal que, comme chaque année, les associations ont été contactées afin de connaître leurs besoins en subventions, sur la base d'un dossier à remplir. Plusieurs associations ont déposé des demandes de subventions pour l'année 2025, qui ont fait l'objet d'une délibération précédente.

L'association Dig des Monts a organisé fin septembre la 2^e édition du Festival VTT des Monts du Lyonnais. Il était prévu d'attendre le résultat de cette édition pour décider de la contribution communale à cette association. L'événement montre un bilan déficitaire, avec une fréquentation légèrement plus élevée que la 1^{re} édition mais moindre que prévu, du fait de l'organisation de la Henri Anglade à la même date, et l'augmentation de certains coûts (communication et organisation de 6 courses spéciales chronométrées). Elle a donc besoin d'un soutien financier pour équilibrer son budget.

Pour rappel, la 1^{re} édition avait reçu un soutien de la mairie. Il avait été voté une subvention de 5 000 €, dont 2 000 € versés en amont de la manifestation, et un complément en fonction des résultats financiers. Cette année, Dig des Monts n'a rien demandé en amont et sollicite aujourd'hui une subvention de 2 000 €.

Le rapporteur expose que ce projet a, malgré la fréquentation plus faible que prévu, eu un grand succès auprès des présents. La période étant chargée, il est prévu d'organiser la 3^e édition en avril 2027.

La commune de Pollionnay soutient et encourage cette manifestation depuis son origine, dans l'objectif de faire découvrir Pollionnay et ses ressources touristiques, économiques et naturelles.

Il est donc proposé au conseil municipal d'attribuer une subvention de 2 000 euros à l'association Dig des Monts, au vu de son bilan financier.

Le conseil municipal, ouï l'exposé du maire,

Après en avoir délibéré,

ATTRIBUE une subvention de 2 000 € à l'association Dig des Monts ;

DIT que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au chapitre 65, article 6574 du budget principal 2025

Voté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme

Certifiée conforme compte tenu de la
publication et de la transmission en préfecture le
21 octobre 2025

Philippe TISSOT
Maire

